



COMMUNE DE VOUVRAY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 07 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VOUVRAY, légalement convoqué le 02 septembre 2021, s'est réuni en séance publique la salle réservée à ses délibérations, sous la présidence de Mme Brigitte PINEAU, Maire.

Etaient présents : Mme PINEAU Brigitte, M. SERER Gérard, Mme MÊME Nathalie, M. GASNIER Gilles, M. NIVET Hubert, M. BOIREAU Michel, M. BARONE Pascal, M. SACRÉ Bruno, Mme FOURNEAU Anne-Marie, Mme CHARLES Sylvie M. LAURIN Didier, Mme LE BERRE Sophie, Mme ZACHARY Anne, Mme MOSNIER Natacha, Mme ROLLIN Aline, M. AULAGNIER Patrick, M. PÉNILLEAU Jean-Michel.

Etaient absentes :

M. LECLERCQ Gérald, procuration à Mme PINEAU, Mme BOSCHERIE Laurence, procuration à M. SERER, Mme BOISAUBERT Roselyne, procuration à Mme MÊME, M. MAILLET Benoit, procuration à M. SACRÉ, M. AUGER Ghislain, Mme ENAULT Noémie, procuration à M. AULAGNIER.

Le quorum (12) étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. SERER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. BARONE fait remarquer que les chiffres qu'il avait fournis après le conseil municipal du 06 juillet 2021 sur l'abstention aux élections locales n'ont pas été versés au procès-verbal. Mme le Maire lui rappelle qu'il s'agit d'un travail qui doit avoir lieu en commission.

Le procès-verbal du conseil municipal du 06 juillet 2021 est adopté par 21 voix pour et 1 abstention (M. BARONE).

1. Création d'un emploi non permanent : contrat de projet pour le poste de conseiller numérique.

Mme le Maire donne la parole à Mme MÊME, Adjointe au Personnel, qui explique que, dans le cadre du plan « France relance », l'Etat a mobilisé 250 millions d'euros afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux. Ce dispositif permettra d'offrir des solutions d'accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser la montée en compétence numérique. Mme MÊME explique que la commune de Vouvray a fait acte de candidature pour accueillir un conseiller numérique, candidature qui a été sélectionnée. 4000 conseillers numériques sont en cours de recrutement en France pour proposer des ateliers d'initiation au numérique.

Les conseillers numériques accompagnent les Français sur :

- Leurs usages quotidiens : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- Les usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- La réalisation de démarches administratives en ligne.

Les conseillers numériques recrutés vont suivre une formation initiale obligatoire durant 3 à 4 mois en fonction du besoin de formation. Le dispositif est financé par l'Etat (50 000 € par poste) avec prise en charge des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante.

M. PÉNILLEAU : Où travaillera le conseiller numérique ?

Mme MÊME : Dans l'espace Simone Veil.

M. NIVET : La personne recrutée peut ne rien connaître en informatique ?

Mme MÊME : Cette personne passera un test et en fonction des résultats la formation sera adaptée.

Mme ZACAHARY : Où a lieu la formation ?

Mme MÊME : Au CEFIM à Tours ou en distanciel.

M. AULAGNIER : La formation est intégrée dans les 24 mois ?

Mme MÊME : Oui.

M. NIVET : Il s'agit d'un temps plein ?

Mme MÊME : Oui.

M. AULAGNIER : Quel est le coût estimé ?

Mme MÊME : La rémunération est au SMIC donc l'aide de l'Etat couvre la dépense.

M. NIVET : Cet agent aura un bureau dédié ou pourra aller au domicile des usagers ?

Mme MÊME : Son intervention sera complémentaire de France Services et l'idée c'est que les usagers viennent sur l'espace Simone Veil. On aimerait aussi que cette personne anime des ateliers informatiques.

Mme le Maire : En sachant qu'il y a déjà des formations à l'espace Simone Veil animées par le CEFIM.

M. AULAGNIER : Il y a du monde qui y va ?

Mme MÊME : C'est plein à chaque fois.

M. AULAGNIER : On va informer la population dans le Vivons Vouvray ?

Mme MÊME : Tout à fait.

Mme ZACHARY : Est-ce qu'il y aura d'autres conseillers numériques sur le département ?

Mme PINEAU : Il y en a quelques-uns, notamment à Luynes.

Mme le Maire : Ce service ne sera pas destiné qu'aux vouvillons mais aussi à toutes les communes environnantes.

Mme MÊME : Ce qui est important de préciser c'est que tous les ateliers qui seront proposés seront gratuits.

Mme ROLLIN : Comme ce sera à côté de la bibliothèque, est ce qu'il pourrait y avoir un partenariat pour l'éveil des jeunes aux dangers du numérique ?

Mme MÊME : Cela fait tout à fait partie du projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II. ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet, sur le grade d'Adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien le projet suivant :
 - Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques,
 - Soutenir les habitants du territoire dans leurs usages quotidiens du numérique,
 - Accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La création sera effective à compter du 16 septembre 2021 pour une durée de 2 ans.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020).

Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Autoriser Mme le Maire à solliciter les aides de l'Etat pour le financement de ce poste pendant 2 ans (durée du contrat) et à signer tout document s'y rapportant.

2. Tarif pour les places de concert du 09 octobre 2021.

Mme le Maire donne la parole à Mme MÊME, Adjointe à la vie locale, associative et aux affaires culturelles, qui explique que dans le cadre de sa politique culturelle, la mairie de Vouvray propose d'organiser un concert le 09 octobre 2021 à la salle polyvalente du complexe Elie Amiand.

Alain Moisan y interprétera les chansons de son dernier album « Post-scriptum ».

Mme MÊME propose de fixer le prix d'entrée à 10 euros à partir de 16 ans. (gratuit pour les moins de 16 ans)

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le tarif indiqué précédemment pour le concert d'Alain MOISAN qui se déroulera le 09 octobre 2021.

Questions diverses

Mme le Maire : La mairie est désormais propriétaire de la maison située au 5 rue Rabelais avec pour objectif de faire un parking sur cette parcelle.

Mme MOSNIER : Ce serait bien de discuter collectivement de ce qu'on pourrait faire de ce lieu.

Mme le Maire : L'objet de la préemption étant un parking, la destination ne peut être modifiée. Il peut être aménagé mais doit devenir un parking, pas un parc. Cela n'est par ailleurs pas très grand (845 m²) et une partie est inscrite comme cheminement piéton au PLU.

Mme le Maire : La Commune a obtenu une labellisation (qui sera validée après ouverture) d'une « France Services », au même titre que la ville de Monnaie. Chaque commune bénéficiera donc de 30 000 € annuels de l'Etat. Deux personnes vont être recrutées à ce titre.

Mme le Maire : M. OREFICE (ancien cabinet de vétérinaire avenue Maginot) vend ses parcelles cadastrées section BK 177 et 178 (1710 m²). Un courrier lui proposant d'acquérir ces parcelles vient de lui être adressé. Cette emprise foncière pourrait permettre la construction d'une résidence destinée à accueillir les aînés.

M. NIVET : Ces parcelles sont inondables sur le PPRI ?

Mme le Maire : Aucune construction n'est en effet actuellement possible tant que le PPRI est en cours de révision.

M. NIVET : Est-ce qu'on peut l'acheter si ensuite le PPRI dit qu'on ne peut rien y faire ?

Mme le Maire : La mairie travaille avec l'Etat sur la zone constructible en centre-ville.

Mme ROLLIN : Le projet de règlement de PPRI prévoit que cette zone soit constructible, avec certaines dispositions à respecter compte-tenu de la zone.

M. NIVET : Est-ce qu'il est possible de consulter pour obtenir des pré-propositions ?

Mme le Maire : C'est peut-être un peu trop tôt.

Mme le Maire : Le syndicat des vins, la SCI MIRANDOLE et M. VIDEGRAIN ont déposé un recours en cassation contre le projet de nouvelle Gendarmerie. Ce dossier va être étudié mais peut-être rejeté avant de passer en cassation.

M. AULAGNIER : Ce n'est pas suspensif.

Mme ROLLIN : Est-ce que Val Touraine Habitat continue à avancer ?

Mme le Maire : Oui, le permis de construire doit être déposé d'ici la fin de l'année.

M. ROUZEAU, pharmacien, invite le conseil municipal le 24 septembre 2021 à 19h00 pour l'inauguration de sa nouvelle pharmacie.

Mme le Maire : Depuis dimanche 05 septembre 2021, 25 caravanes des gens du voyage se sont installées sur le terrain d'entraînement du stade. Ils ont coupé le cadenas pour rentrer. Ils repartiront dimanche prochain. Ils sont branchés en eau et électricité et verseront à la commune une somme en compensation. Le terrain sera laissé propre.

M. AULAGNIER : A partir du moment où il y a une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune, la Préfecture doit faire évacuer dans les 48 heures.

Mme le Maire : Cela ne fonctionne plus comme cela. La Préfecture a demandé à la commune de trouver un terrain d'entente.

M. AULAGNIER : Ce n'est pas ce que dit la loi. Après 48 heures il faut faire un constat d'huissier puis saisir le Tribunal de Grande Instance pour obtenir un référé d'expulsion.

Mme le Maire : La Préfecture et le Tribunal ne suivent pas les mairies dans cette procédure. Il vaut mieux trouver un terrain d'entente et que rien ne soit abîmé.

M. AULAGNIER : Ils vont en prendre l'habitude. Le Préfet doit faire respecter la loi et doit être en mesure de faire évacuer.

Mme le Maire : Il y a actuellement trop de passages sur l'Indre-et-Loire et la Préfecture demande donc de travailler avec les gens du voyage pour ne pas avoir de problèmes.

M. AULAGNIER : Ce n'est pas un exemple pour les Français car si je fais un coup de boulon chez vous, la Gendarmerie saura réagir.

Mme le Maire : La Gendarmerie était présente dimanche dernier.

M. NIVET : Un livre vient de sortir sur les gens du voyage, dont l'auteur fait partie des gens du voyage et a fait une thèse de sociologie. Les gens du voyage c'est un tout : il y a des gens très compétents et il y a les voleurs de poules. Quel est le profil de ceux qui stationnent sur le stade ?

M. SERER : Ils voyagent d'un département à un autre, ils ont des entreprises et proposent leurs services aux particuliers.

Mme MOSNIER : Pourrait-on être consulté sur le prochain Vivons Vouvray pour donner notre avis et proposer des articles ?

Mme le Maire : Il faut faire partie de la commission communication. Un article peut par contre être envoyé à Mme BOSCHERIE.

Mme MOSNIER : Il faudrait connaître le rétroplanning pour pouvoir réagir.

Mme le Maire : Il faut contacter Mme BOSCHERIE. Il faut toujours rendre les articles au moins 15 jours avant la diffusion.

M. BARONE : Le concert de jazz de « Jazz en vallées de Brenne et Cisse » aura lieu le 17 septembre 2021 à 19h00 sous la Halle. Pass sanitaire obligatoire.

Mme MÊME remercie toutes les personnes qui ont apporté leur aide au week-end du 04 et 05 septembre 2021. C'était un week-end très chargé qui s'est très bien passé. Merci particulièrement à Sylvie CHARLES qui a pris en charge toute l'organisation du forum des associations. Il y a eu de bons retours, notamment des nouveaux arrivants. Il y a également eu de bons retours sur le spectacle de la compagnie Switch ainsi que sur le feu d'artifice. On était un peu plus déçus sur le cinéma de plein air.

Prochaines manifestations :

- Brocante organisée par Vouvray Animation le 19 septembre 2021.
- Spectacle « Quand le temps est à l'orage » par la compagnie des Petits désordres le 23 septembre 2021 à 16h30 à Val ès Fleurs. Spectacle organisé pour les aînés mais ouvert à tout public.

Mme MÊME : La commune a obtenu l'agrément pour accueillir un service civique à la bibliothèque. Le recrutement est en cours.

M. NIVET : La librairie est ouverte.

Mme le Maire : Nous avons changé de fleuriste et le magasin Lord Applegreen va fermer. La rentrée scolaire s'est très bien passée. Il y a 180 enfants en élémentaire et 97 en maternelle.

Prochain conseil municipal : 05 octobre 2021.

Fait à Vouvray, le 13 septembre 2021.

Le Maire,



Brigitte PINEAU